



**L'éditorial  
du Vice-Président  
Vincent  
Reynard**

La Commune de Savièse est attractive et cela se voit. Pour reprendre un slogan publicitaire, ce qui est fait à l'intérieur se voit à l'extérieur. Ainsi, la Commune de Savièse reste donc attractive car sa gestion est cohérente avec sa taille et ses besoins. La population communale croît, de même que ses recettes et ses charges, par voie de conséquence, mais de manière mesurée pour ces dernières. Les comptes de l'année 2014, indiqués dans leurs grandes lignes et commentés ci-après, sont bons et apportent une vision chiffrée de ce constat. Au niveau de la gestion administrative et financière, cela pose une évidente contrainte au Conseil communal qui doit continuellement trouver l'équilibre entre les ressources et leurs emplois, tout en apportant aux citoyens de la commune les infrastructures nécessaires à leur bien-être, sans perdre de vue le cap du développement futur.

Dans cet esprit, le projet de réfection du centre de St-Germain est en cours. Le jury de sélection a œuvré et a trouvé, parmi de bons et de très bons projets, celui qui sera totalement en phase avec le village de St-Germain et son mécanisme de développement. La population saviésanne a pu, le temps d'une fin de semaine, visiter l'ensemble des projets et découvrir le lauréat. Mais avant que les plans et coupes ne s'agissent et ne prennent forme et que ne s'anime de volumétrie le centre du village, changeant à long terme son destin dans une

volonté de nouveau plan de quartier, vous aurez tout loisir de le découvrir, ou de le redécouvrir dans les pages suivantes.

Toutefois, le rythme de construction et l'évolution des principes architecturaux font que l'ajustement des typologies entre constructions vernaculaires et modernes n'est pas toujours aisé. Dans ce sens, afin de préserver les typicités des villages, mais sans pour autant bloquer les nouvelles constructions à leurs abords, le Conseil communal proposera lors d'une prochaine Assemblée primaire une modification du règlement des constructions. La région de Binii est également soumise à la contrainte du développement. Le site en lui-même est une richesse et invite à la balade tant par ses qualités intrinsèques que par le point de vue qu'il offre vers la plaine du Rhône ou vers les imposantes cimes enneigées du Val d'Hérens. Le Torrent-Neuf attire également toujours plus de personnes, et cela avantage la Commune de Savièse et l'ensemble de ses citoyens. C'est donc avec le souci de toujours mieux servir les citoyens et les visiteurs que le Conseil communal a décidé la construction d'infrastructures d'accueil à l'extrémité Ouest de la place de Binii. Un office du tourisme, des sanitaires, ainsi qu'une borne pour camping seront opérationnels dès l'été 2015. Savièse vit, grandit et se développe en présentant un visage souriant, car ce qui est fait à l'intérieur, se voit à l'extérieur. Bonne lecture.

2	Comptes 2014
8	Nouveau quartier à Savièse
10	Révision du règlement des constructions
11	Aménagement estival à Binii
12	News



# Comptes 2014 de la municipalité

Une bonne maîtrise des charges de fonctionnement et des recettes stables ont permis aux finances communales de connaître un nouvel exercice favorable qui fait apparaître un excédent de revenus d'environ CHF 1.3 million.

Une insuffisance de financement d'environ CHF 1.95 million est toutefois à relever en regard de

la marge d'autofinancement dégagée et des investissements nets réalisés. Ce montant doit toutefois être mis en corrélation avec le fait que les subsides cantonaux relatifs au financement du centre scolaire de « Moréchon 2 » de CHF 2.2 millions ne pourront être versés qu'en 2018 en regard des disponibilités financières du canton.

Aperçu du compte administratif		Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014
<b>Compte de fonctionnement</b>				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	24'030'544.29	23'443'230.00	24'863'640.59
Revenus financiers	+ fr.	37'764'916.23	28'452'915.00	31'129'284.25
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= fr.	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= fr.	<b>13'734'371.94</b>	<b>5'009'685.00</b>	<b>6'265'643.66</b>
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	13'734'371.94	5'009'685.00	6'265'643.66
Amortissements ordinaires	- fr.	4'381'439.94	5'007'000.00	4'509'520.91
Amortissements complémentaires	- fr.	6'575'000.00	-	458'090.00
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= fr.	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= fr.	<b>2'777'932.00</b>	<b>2'685.00</b>	<b>1'298'032.75</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ fr.	7'840'771.04	9'017'000.00	8'848'757.16
Recettes	- fr.	1'278'729.10	1'744'000.00	631'265.25
<b>Investissements nets</b>	= fr.	<b>6'562'041.94</b>	<b>7'273'000.00</b>	<b>8'217'491.91</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= fr.	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	13'734'371.94	5'009'685.00	6'265'643.66
Investissements nets	- fr.	6'562'041.94	7'273'000.00	8'217'491.91
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= fr.	-	<b>2'263'315.00</b>	<b>1'951'848.25</b>
<b>Excédent de financement</b>	= fr.	<b>7'172'330.00</b>	-	-

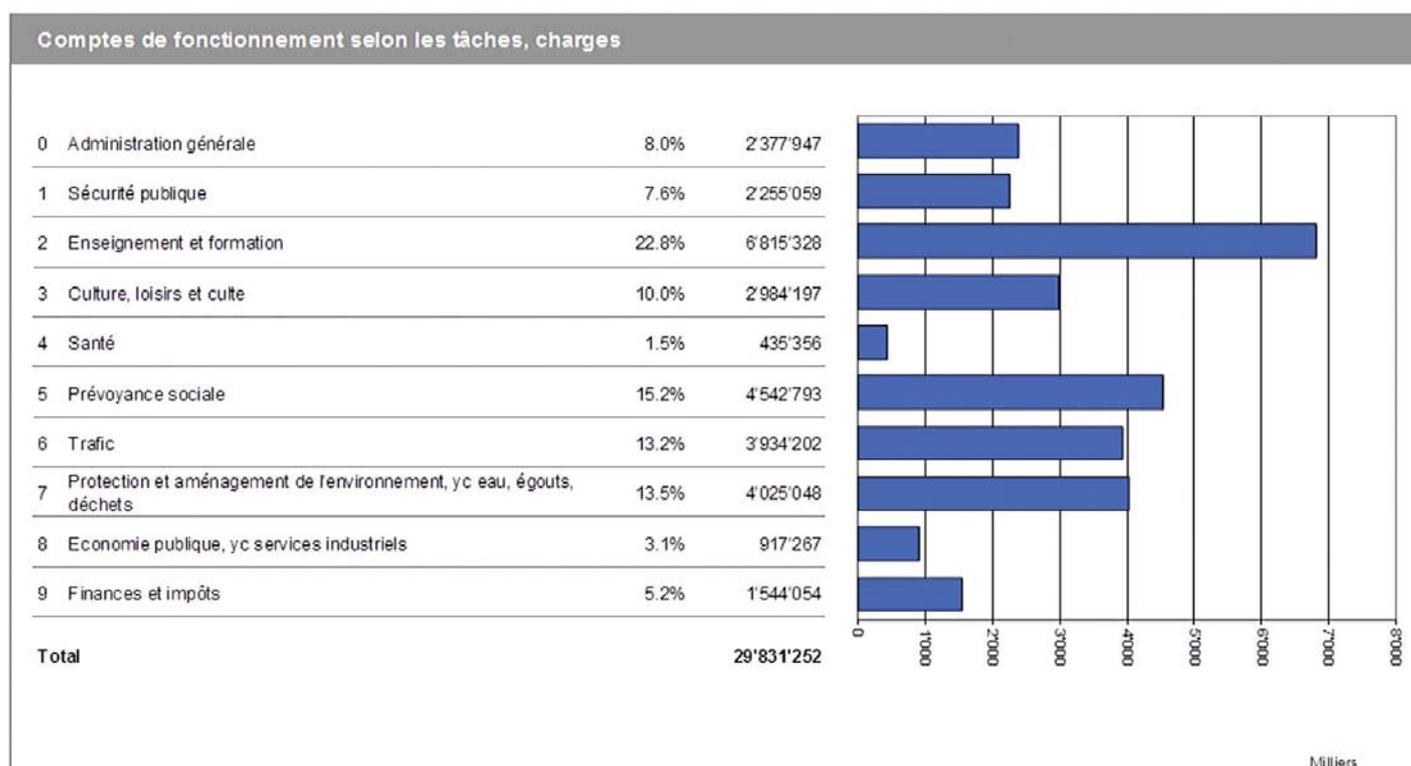


## Compte de fonctionnement

L'aperçu du compte de fonctionnement selon les tâches met en évidence le rôle de chaque dicastère. On peut y relever que les rentrées fiscales sont en augmentation d'environ CHF 1,4 million en regard du budget, que les revenus liés à la sécurité publique sont en hausse en raison principalement du prélèvement sur le fonds d'abri pour le financement de l'abri de

Moréchon 2 et que les autres revenus sont, de manière cumulée, stables. Les dépenses ont augmenté d'environ 4,9% selon les chiffres budgétés. Les différences les plus marquantes étant constatées dans les dicastères «1 – Sécurité publique», «2 – Enseignement et formation» et «5 – Prévoyance sociale».

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2013		Budget 2014		Compte 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	2'387'818.39	139'793.35	2'360'230.00	129'700.00	2'377'947.42	157'374.35
1 Sécurité publique	1'520'213.75	574'908.65	1'576'880.00	654'750.00	2'255'059.48	1'356'249.10
2 Enseignement et formation	6'073'136.81	382'908.55	6'421'650.00	264'000.00	6'815'328.03	351'853.35
3 Culture, loisirs et culte	2'805'399.32	1'437'709.60	2'964'320.00	1'475'650.00	2'984'197.16	1'465'752.05
4 Santé	411'379.75	-	395'100.00	-	435'356.23	-
5 Prévoyance sociale	4'056'550.25	1'340'499.27	3'980'090.00	1'351'100.00	4'542'792.73	1'609'699.51
6 Trafic	7'807'556.03	890'217.40	4'588'800.00	584'500.00	3'934'202.02	987'374.40
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	7'664'108.80	3'361'643.50	3'882'130.00	2'976'600.00	4'025'047.62	2'855'701.10
8 Economie publique, yc services industriels	766'714.50	762'651.95	749'730.00	626'300.00	917'266.57	590'310.95
9 Finances et impôts	1'494'106.63	28'874'583.96	1'531'300.00	20'390'315.00	1'544'054.24	21'754'969.44
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>34'986'984.23</b>	<b>37'764'916.23</b>	<b>28'450'230.00</b>	<b>28'452'915.00</b>	<b>29'831'251.50</b>	<b>31'129'284.25</b>
<b>Excédent de charges</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>2'777'932.00</b>		<b>2'685.00</b>		<b>1'298'032.75</b>	



## Compte de fonctionnement

L'aperçu du compte de fonctionnement selon les natures met en évidence leur importance relative.

Les charges de fonctionnement ont augmentés d'environ CHF 0,83 million, soit une croissance de 3,47% par rapport à l'exercice 2013 (apuré des charges et recettes extraordinaires liés à ce dernier exercice).

Sur cette augmentation, un montant d'environ CHF 0.33 million provient des différentes refacturations par l'Etat du Valais (aide sociale, transports, handicap, etc.) sur lesquelles la commune ne peut avoir d'influence. A

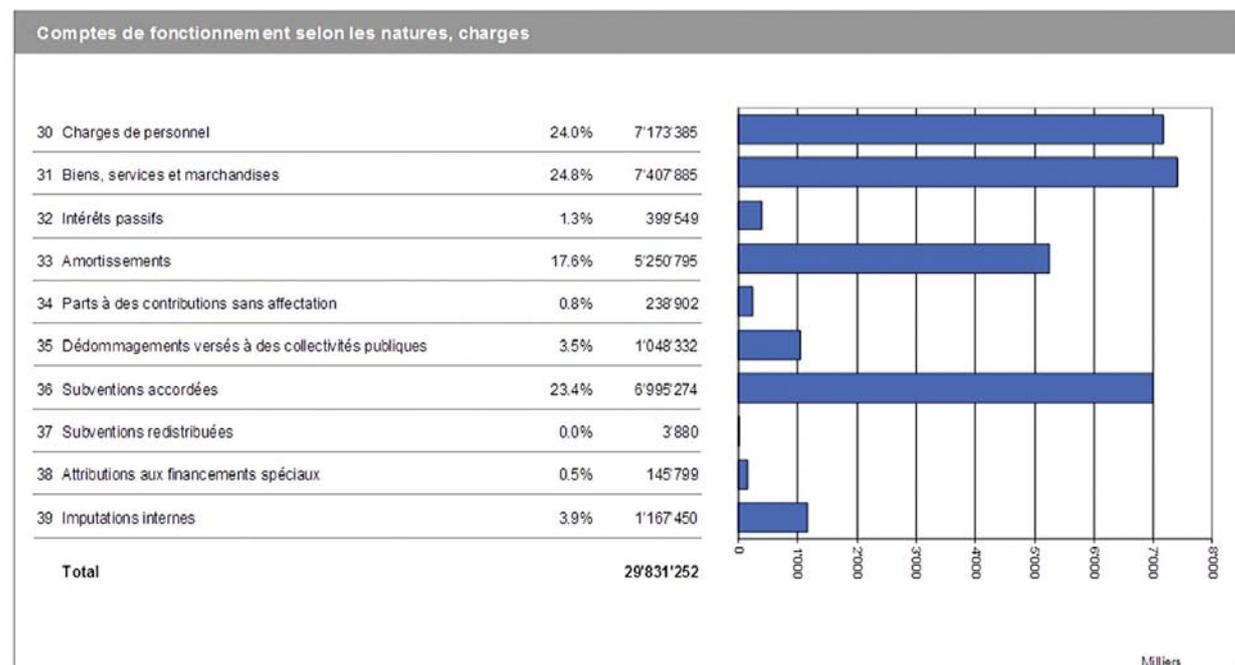
cela s'ajoute l'augmentation de la facturation du personnel enseignant qui se monte à environ CHF 0,15 million.

L'augmentation des charges du personnel communal se monte à environ CHF 0,43 million, montant en partie compensé par les indemnités pour pertes de gains de CHF 0,25 million, soit environ CHF 0,18 million.

L'accroissement des coûts des Biens, Services et Marchandises représente environ CHF 0,14 million.

L'augmentation des charges de 3,47% est en ligne avec la croissance de la population qui est de 3.03% (+210 habitants par rapport à 2013).

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2013		Budget 2014		Compte 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	6'742'854.33		6'877'680.00		7'173'385.45	
31 Biens, services et marchandises	7'269'710.83		7'081'200.00		7'407'884.65	
32 Intérêts passifs	351'306.33		428'100.00		399'549.28	
33 Amortissements	11'247'201.44		5'173'000.00		5'250'795.29	
34 Parts à des contributions sans affectation	289'785.85		255'500.00		238'901.70	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'039'804.45		1'159'600.00		1'048'331.83	
36 Subventions accordées	6'662'671.35		6'501'150.00		6'995'274.05	
37 Subventions redistribuées	9'560.00		-		3'880.00	
38 Attributions aux financements spéciaux	371'438.45		3'000.00		145'799.20	
39 Imputations internes	1'002'651.20		971'000.00		1'167'450.05	
40 Impôts		27'138'654.69		18'942'000.00		20'222'671.75
41 Patentes et concessions		527'576.51		473'000.00		546'885.73
42 Revenus des biens		601'723.30		527'715.00		610'291.92
43 Contributions		6'567'845.35		5'995'800.00		6'258'109.45
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		362'187.20		318'300.00		321'085.50
45 Restitutions de collectivités publiques		188'633.60		206'200.00		255'721.45
46 Subventions		997'214.75		932'900.00		1'082'146.25
47 Subventions à redistribuer		9'560.00		-		3'880.00
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		368'869.63		86'000.00		661'042.15
49 Imputations internes		1'002'651.20		971'000.00		1'167'450.05
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>34'986'984.23</b>	<b>37'764'916.23</b>	<b>28'450'230.00</b>	<b>28'452'915.00</b>	<b>29'831'251.50</b>	<b>31'129'284.25</b>
<b>Excédent de charges</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>2'777'932.00</b>		<b>2'685.00</b>		<b>1'298'032.75</b>	



## Compte d'investissements

Les investissements nets sont de CHF 8.2 millions, supérieurs d'environ CHF 1 million au budget.

Il est à relever que le subside cantonal relatif à Moréchon 2 à hauteur de CHF 0.9 million pour 2014 n'a pas été reçu et la totalité du subside devrait être encaissée à hauteur de CHF 2.2 millions en 2018 seulement.

Ce projet d'agrandissement de l'école Moréchon 2 a bénéficié d'un crédit d'engagement de CHF 15 millions.

La situation finale prévoit un coût global de CHF 12.3 millions, dont CHF 2.2 millions de subsides à recevoir, soit un coût total à la charge de la commune d'environ CHF 10.1 millions.

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2013		Budget 2014		Compte 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	650'000.00	-	292'453.20	-
1 Sécurité publique	52'725.85	-	65'000.00	-	959'874.65	-
2 Enseignement et formation	3'921'807.90	39'870.80	4'187'000.00	1'024'000.00	4'962'651.47	-15'430.00
3 Culture, loisirs et culte	654'211.11	412'644.85	1'195'000.00	-	563'078.25	170'017.00
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	520'320.80	-	-	-	36'912.50	-
6 Trafic	1'047'764.45	554'146.00	750'000.00	-	469'824.25	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'475'234.63	237'291.00	2'050'000.00	695'000.00	1'276'448.76	432'778.25
8 Economie publique, yc services industriels	148'022.55	25'776.45	90'000.00	25'000.00	70'495.93	25'000.00
9 Finances et impôts	20'683.75	9'000.00	30'000.00	-	217'018.15	18'900.00
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>7'840'771.04</b>	<b>1'278'729.10</b>	<b>9'017'000.00</b>	<b>1'744'000.00</b>	<b>8'848'757.16</b>	<b>631'265.25</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>6'562'041.94</b>		<b>7'273'000.00</b>		<b>8'217'491.91</b>
<b>Excédent de recettes</b>						

## Bilan

En comparaison de l'exercice 2013, le total du Bilan est en diminution de CHF 1.86 million, la fortune nette de la commune de Savièse atteint un montant de CHF 26,7 millions, en augmentation de CHF 1,3 million.

Le patrimoine administratif représente CHF 34.1 millions, soit le 66.41% de l'Actif (58% en 2013).

Le patrimoine financier atteint CHF 17.2 millions contre CHF 22.2 millions en 2013.

Les engagements courants s'élèvent à CHF 2.4 millions, en augmentation de CHF 0.75 million et les dettes à moyen et long termes atteignent un montant de CHF 12.6 millions, contre CHF 15.1 millions en 2013.

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2013	Etat 31.12.2014
<b>1 Actif</b>		<b>53'183'232.65</b>	<b>51'325'414.32</b>
<b>Patrimoine financier</b>		<b>22'188'489.90</b>	<b>17'205'758.72</b>
10 Disponibilités		2'738'546.81	1'409'451.01
11 Avoirs		6'030'118.47	4'811'529.21
12 Placements		604'528.40	5'415'776.55
13 Actifs transitoires		12'815'296.22	5'569'001.95
<b>Patrimoine administratif</b>		<b>30'835'646.00</b>	<b>34'085'527.00</b>
14 Investissements propres		27'564'643.00	30'846'524.00
15 Prêts et participations permanentes		2'265'001.00	2'265'001.00
16 Subventions d'investissement		1'006'002.00	974'002.00
17 Autres dépenses activables		-	-
<b>Financements spéciaux</b>		<b>159'096.75</b>	<b>34'128.60</b>
18 Avances aux financements spéciaux		159'096.75	34'128.60
<b>Découvert</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
19 Découvert du bilan		-	-
<b>2 Passif</b>		<b>53'183'232.65</b>	<b>51'325'414.32</b>
<b>Engagement</b>		<b>23'262'380.46</b>	<b>20'746'740.48</b>
20 Engagements courants		1'623'387.11	2'375'030.97
21 Dettes à court terme		-	-
22 Dettes à moyen et à long terme		15'125'500.00	12'592'000.00
23 Engagements envers des entités particulières		63'232.80	63'232.80
24 Provisions		850'014.80	904'246.25
25 Passifs transitoires		5'600'245.75	4'812'230.46
<b>Financements spéciaux</b>		<b>4'533'586.60</b>	<b>3'893'375.50</b>
28 Engagements envers les financements spéciaux		4'533'586.60	3'893'375.50
<b>Fortune</b>		<b>25'387'265.59</b>	<b>26'685'298.34</b>
29 Fortune nette		25'387'265.59	26'685'298.34

## Conclusion

Les finances de la Commune de Savièse demeurent saines. La croissance régulière des rentrées fiscales et une bonne maîtrise des dépenses permettent au Conseil communal d'envisager sereinement les importants investissements à venir, notamment au niveau de l'infrastructure de base et des projets liés à l'urbanisme.

Cependant le niveau élevé des investissements prévu est dépendant à long terme de la situation macroéconomique de la Suisse et du Valais. Le Conseil communal est conscient de cela et reste particulièrement attentif à l'évolution des capacités financières de la commune, tout en recherchant l'optimisation et la cohérence des investissements.

# Comptes 2014 de la bourgeoisie

Les comptes de l'exercice 2014 prennent en considération la répartition du bénéfice du Triage Forestier Lienne-Morges pour la période 2006 à 2014 pour un montant de CHF 0.2 million.

Considération faite des soldes des comptes de fonctionnement et d'investissement, l'exercice présente un excédent de financement de CHF 0.06 million.

Aperçu du compte administratif		Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014
<b>Compte de fonctionnement</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- fr.	54'658.70	107'120.00	166'086.76
Revenus financiers	+ fr.	107'352.65	99'900.00	354'788.99
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= fr.	-	<b>7'220.00</b>	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= fr.	<b>52'693.95</b>	-	<b>188'702.23</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	7'220.00	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	52'693.95	-	188'702.23
Amortissements ordinaires	- fr.	107'614.50	105'000.00	110'446.75
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= fr.	<b>54'920.55</b>	<b>112'220.00</b>	-
<b>Excédent de revenus</b>	= fr.	-	-	<b>78'255.48</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ fr.	68'614.50	100'000.00	126'446.75
Recettes	- fr.	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	= fr.	<b>68'614.50</b>	<b>100'000.00</b>	<b>126'446.75</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= fr.	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	7'220.00	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	52'693.95	-	188'702.23
Investissements nets	- fr.	68'614.50	100'000.00	126'446.75
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= fr.	<b>15'920.55</b>	<b>107'220.00</b>	-
<b>Excédent de financement</b>	= fr.	-	-	<b>62'255.48</b>

## Compte de fonctionnement

Au niveau des charges de fonctionnement, la rubrique « Biens, services et marchandises » enregistre les coûts d'entretien des alpages pour environ CHF 0.05 million, alors que la contribution de la commune de Conthey est enregistrée en revenus sous « contributions ».

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2013		Budget 2014		Compte 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	10'481.90	-	11'720.00	-	12'332.65	-
31 Biens, services et marchandises	41'979.30	-	93'000.00	-	151'556.11	-
32 Intérêts passifs	-	-	-	-	-	-
33 Amortissements	107'614.50	-	105'000.00	-	110'446.75	-
34 Parts à des contributions sans affectation	-	-	-	-	-	-
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	2'000.00	-	2'000.00	-	2'000.00	-
36 Subventions accordées	-	-	-	-	-	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Attributions aux financements spéciaux	197.50	-	400.00	-	198.00	-
39 Imputations internes	-	-	-	-	-	-
40 Impôts	-	-	-	-	-	-
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	-	-
42 Revenus des biens	-	104'312.25	-	98'400.00	-	313'903.79
43 Contributions	-	3'040.40	-	1'500.00	-	40'885.20
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	-	-	-	-	-	-
45 Restitutions de collectivités publiques	-	-	-	-	-	-
46 Subventions	-	-	-	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
49 Imputations internes	-	-	-	-	-	-
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>162'273.20</b>	<b>107'352.65</b>	<b>212'120.00</b>	<b>99'900.00</b>	<b>276'533.51</b>	<b>354'788.99</b>
<b>Excédent de charges</b>	-	<b>54'920.55</b>	-	<b>112'220.00</b>	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	-	-	-	-	<b>78'255.48</b>	-

## Bilan

Comme le démontre le Bilan ci-dessous, il reste à déterminer les quotes-parts à verser aux consorts de Crettaz et Ley pour lesquelles des questions juridiques demeurent à clarifier.

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2013	Etat 31.12.2014
<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>1'490'038.69</b>	<b>1'574'458.22</b>
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>252'038.69</b>	<b>320'458.22</b>
10	Disponibilités	-	-
11	Avoirs	252'038.69	114'252.43
12	Placements	-	-
13	Actifs transitoires	-	206'205.79
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>1'238'000.00</b>	<b>1'254'000.00</b>
14	Investissements propres	1'189'000.00	1'205'000.00
15	Prêts et participations permanentes	49'000.00	49'000.00
16	Subventions d'investissement	-	-
17	Autres dépenses activables	-	-
	<b>Financements spéciaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
18	Avances aux financements spéciaux	-	-
	<b>Découvert</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
19	Découvert du bilan	-	-
<b>2</b>	<b>Passif</b>	<b>1'490'038.69</b>	<b>1'574'458.22</b>
	<b>Engagement</b>	<b>72'444.65</b>	<b>78'410.70</b>
20	Engagements courants	72'444.65	78'410.70
21	Dettes à court terme	-	-
22	Dettes à moyen et à long terme	-	-
23	Engagements envers des entités particulières	-	-
24	Provisions	-	-
25	Passifs transitoires	-	-
	<b>Financements spéciaux</b>	<b>79'197.95</b>	<b>79'395.95</b>
28	Engagements envers les financements spéciaux	79'197.95	79'395.95
	<b>Fortune</b>	<b>1'338'396.09</b>	<b>1'416'651.57</b>
29	Fortune nette	1'338'396.09	1'416'651.57



# Réaménagement du centre de la commune de Savièse

## Lever de rideau sur le nouveau centre saviésan

Le 30 avril dernier, l'administration communale saviésanne a proposé le vernissage de l'exposition des projets déposés dans le cadre du concours d'architecture pour la réalisation d'un nouveau quartier au coeur du village de St-Germain et a dévoilé son lauréat. La population a ainsi pu découvrir le Savièse de demain et les divers avantages que représente ce réaménagement pour la commune.

Depuis quelques années, la commune de Savièse vit un véritable tournant. En plein essor, grâce à toutes les infrastructures qu'elle offre et à sa proximité géographique avec la ville de Sion, la commune est attractive. Fortes de ce constat et afin d'offrir la meilleure qualité de vie possible, les autorités communales mettent un point d'honneur à répondre aux besoins de ses

habitants. C'est ainsi que le centre du village de St-Germain sera complètement transformé, proposant un large espace médical et commercial et répondant ainsi aux attentes des saviésannes et saviésans.

## Enjeux et objet du concours

Afin d'apporter la meilleure solution à ce réaménagement, l'administration communale de Savièse a organisé début 2015, un concours d'architecture réunissant 11 participants valaisans. Les enjeux sont nombreux : créer un véritable espace de rencontres et d'échanges en respectant l'attachement aux traditions et le patrimoine actuel du centre de Saint-Germain et permettre un trait d'union harmonieux entre ce centre du village et l'actuelle zone commerciale et de loisirs située plus au sud du village.

## Lauréat

Parmi les participants au concours, c'est le bureau d'architecture GayMenzel Sàrl à Monthey qui tire son épingle du jeu avec son projet « Merci Ernest ». Une proposition autour de deux promenades piétonnes et paysagères.

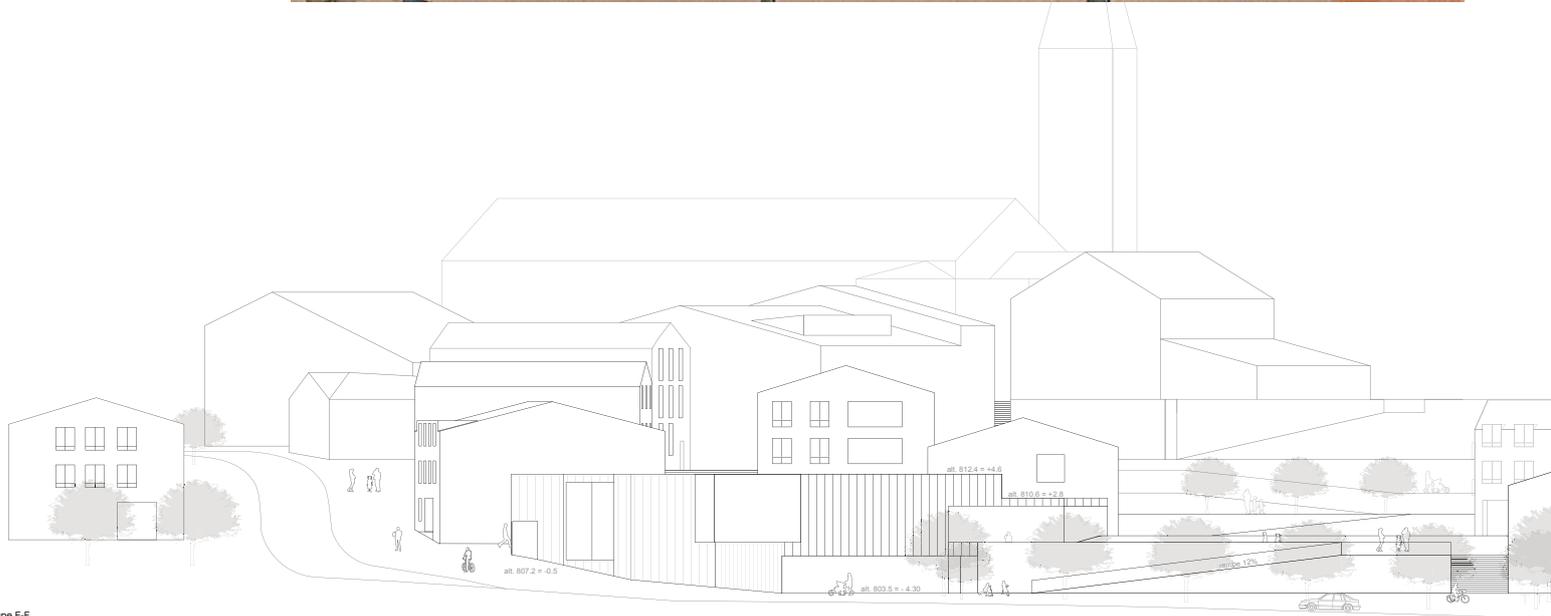
Ce nouveau quartier abritera de nouvelles infrastructures telles que : cabinets médicaux, physiothérapie, pharmacie et diverses structures paramédicales, une grande surface, une boulangerie artisanale et un tea-room. Cette partie constituera la principale étape de la construction. La deuxième regroupera des logements, un restaurant, divers commerces et bureaux. La troisième, un hôtel.

Un grand parking souterrain public sera aussi à la disposition des visiteurs. Le début des travaux est prévu pour 2016 et l'accès aux premières infrastructures pour 2017.



# MERCI ERNEST

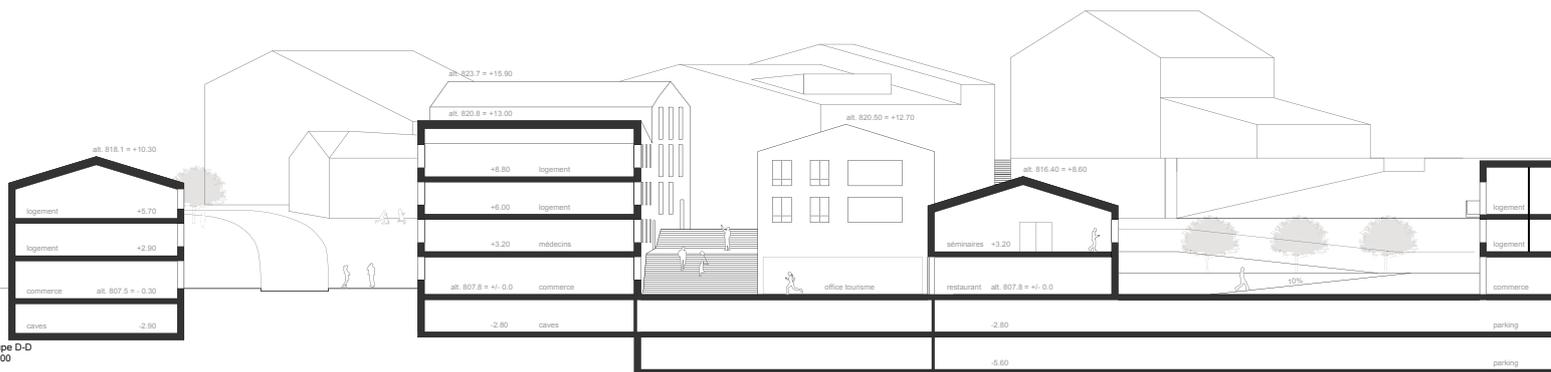
CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION  
D'UN NOUVEAU CENTRE DU VILLAGE DE ST-GERMAIN, SAVIESE  
FÉVRIER 2015



coupe F-F  
1/200



coupe E-E  
1/200



coupe D-D  
1/200

# Révision du règlement communal de construction

## Pourquoi réorganiser le règlement de construction communal ?

L'actuel règlement datant de 1996 et est basé sur une réorganisation d'une précédente édition de 1975. Périodiquement, il est nécessaire de réviser les documents liés à la gestion des territoires et des zones à bâtir. Le monde dans lequel nous vivons évolue vite. Les réalités liées aux constructions d'il y a 20 ans ne sont plus en adéquation avec celles d'aujourd'hui. Le paysage saviésan a énormément changé en très peu d'années (4 - 5 ans) et les autorités communales se sont vite aperçues que le règlement dans l'état ne correspondait plus aux exigences actuelles. Cette dissonance a un impact conséquent sur la gestion administrative des demandes actuelles. Il est donc essentiel de rajeunir ces documents pour assurer une parfaite cohérence entre administration et terrain et une gestion des cas efficace et équitable.

## Comment peut-on expliquer ce boom immobilier sur notre Commune ?

Ces cinq dernières années, la commune de Savièse a vu son paysage bâti changer par de nombreuses constructions. On pourrait expliquer l'attractivité de la commune par plusieurs facteurs: une démographie sans cesse croissante, des taux d'intérêt bancaires attractifs, l'augmentation des familles monoparentales, la position géographique de la commune qui permet d'être très proche de Sion, ville elle-même en quasi-saturation constructive. Toutes ces causes pourraient expliquer la rapidité de changement du paysage urbain saviésan.

## Quels sont les grands changements auxquels nous avons assisté en matière de construction ces dix dernières années ?

Dans le passé, les constructions savésannes étaient plutôt étendues. Il s'agissait principalement de maisons indépendantes et de villas réalisées dans les quartiers éloignés de villages anciens. Afin d'optimiser le nombre d'habitations sur la commune et de gérer au mieux ses zones à bâtir la tendance actuelle se dirige vers des constructions plutôt élevées, s'approchant des noyaux des vieux villages. Ainsi, on assiste à une floraison d'immeubles proposant plusieurs loge-



Dominique Udry

ments plutôt que des habitats individuels. En observant cette nouvelle tendance, d'intenses réflexions sur les bâtiments d'envergure avaient été entreprises et certaines modifications du règlement avaient déjà été concrétisées.

Ce premier travail avait été tout à fait légitime, mais il n'est pas suffisant face à la transformation actuelle. Le nouveau règlement doit prendre en considération d'autres réflexions.

## Quels sont concrètement les problèmes liés à l'application de l'ancien règlement dans le contexte actuel ?

La technique a évolué et la diversité des moyens de construction a fortement augmenté. Notre règlement des constructions n'est plus à même de répondre à certaines situations. Plusieurs exemples le démontrent: en zones R30 et R20 sont autorisées les maisons d'habitation en ordre dispersé ou contigu ce qui faisait allusion à des villas ou des villas mitoyennes. De nos jours, cette vision est fortement dépassée et nous devons statuer sur des cas nouveaux qui peuvent poser des problèmes d'intégration au bâti existant. Autre exemple: certains articles du règlement en vigueur traitent de sujets subjectifs: une gêne peut être excessive pour certaines personnes ou tolérée par d'autres personnes, dès lors il est difficile de rendre un jugement objectif en la matière. L'idée est donc d'ériger des règles les plus objectives possibles.

## Quels sont les objectifs de ce nouveau règlement ?

Le nouveau règlement communal de construction a trois objectifs principaux: ériger des règles qui permettront de:

1. Construire de façon économe. C'est-à-dire en optimisant la zone à bâtir avec le nombre de logements nécessaires à la croissance de la commune.
2. Sauvegarder le patrimoine de Savièse constitué de 5 villages et 2 hameaux bien distincts afin d'éviter un paysage métropolitain dans leur environnement
3. Faciliter et accélérer les démarches et décisions administratives.

## Quel est l'enjeu principal de la révision de ce règlement ?

Respecter le patrimoine bâti traditionnel de Savièse et la spécificité urbanistique qui fait de la commune 7 villages réunis et non une ville.

Il faudra trouver un véritable compromis permettant de développer l'accroissement de la commune, qui offre des avantages et apporte une meilleure qualité de vie à ses habitants, et la sauvegarde de ce patrimoine riche qui caractérise la commune et à laquelle les saviésannes, saviésans sont fortement attachés.

Le groupe de travail en charge de cette révision a bon espoir de pouvoir rédiger certaines règles qui permettront à la commune de Savièse et à ses villages de changer d'image sans perdre son identité traditionnelle.

## Quelles sont les directives actuelles en matière de construction ?

Toutes les directives liées aux constructions et aux rénovations sur la commune de Savièse sont accessibles sur notre site internet [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch) dans l'espace citoyen à la rubrique publications ainsi qu'au guichet de l'administration communale.

## Aménagement estival de la place de Binii

Durant la période estivale, la place de Binii devient un véritable lieu de passage pour les visiteurs de Savièse. L'affluence notée à cet emplacement est principalement due à la venue des visiteurs du sensationnel parcours du Torrent Neuf, ainsi que de celle des curieux et admiratifs de la nature.

Constatant cet afflux et voulant offrir les meilleurs services à ses visiteurs, les autorités communales, la commission en charge du tourisme et l'association du Torrent-Neuf ont prévu d'installer de nouveaux aménagements fonctionnels sur la place de Binii, à son extrémité Ouest. Ainsi,

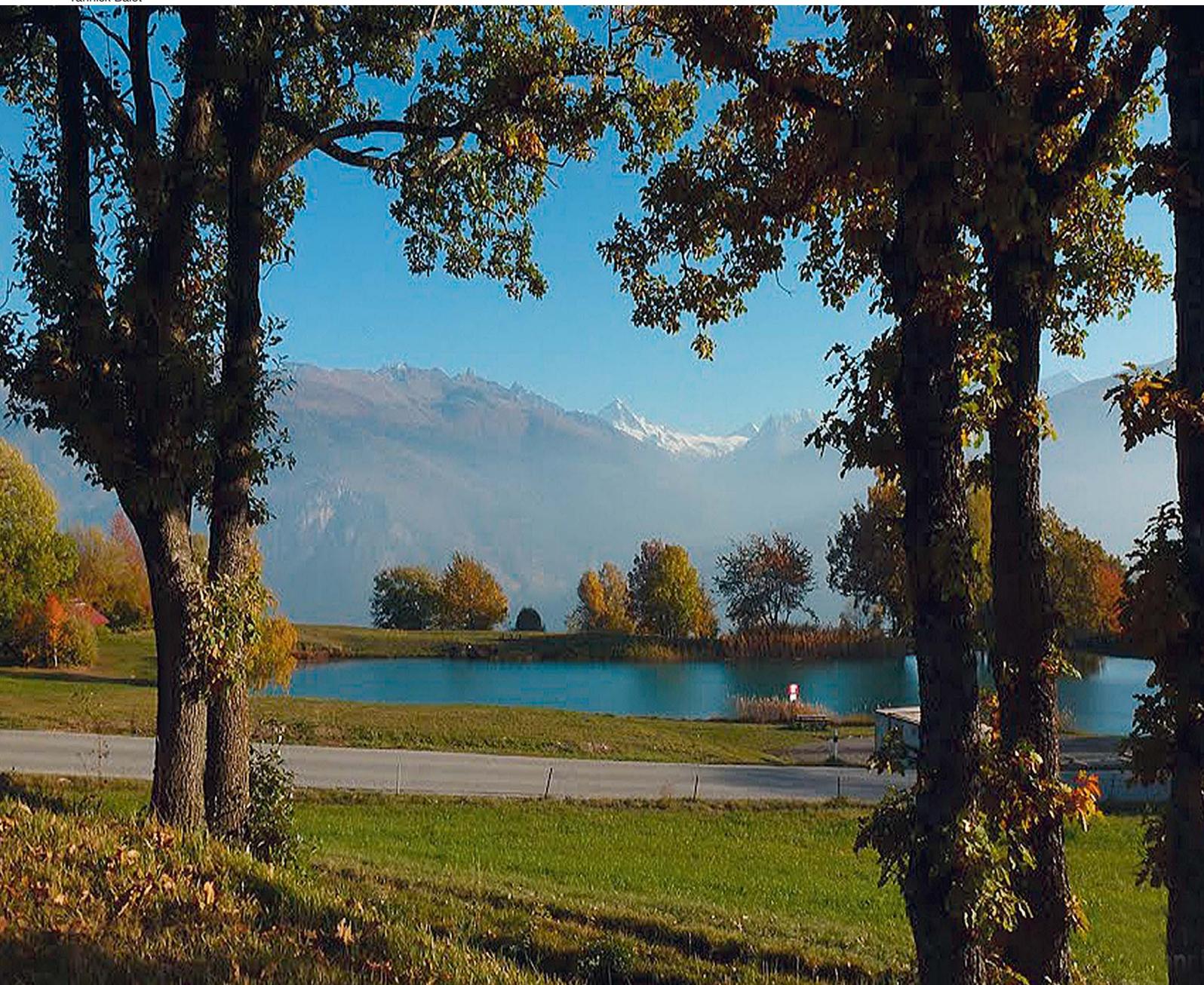
à partir de juin vous pourrez y trouver plusieurs structures d'accueil pour nos hôtes : Un office de tourisme y sera installé pour toute la période estivale. Ce point d'informations permettra aux visiteurs du site du Torrent Neuf et de la région de se renseigner sur les diverses autres activités et services offerts par notre commune. Les modalités de fonctionnement de l'office du tourisme de Binii doivent encore être précisées.

De plus, la commune de Savièse a décidé d'équiper la place de Binii de sa première borne camping-car. Celle-ci proposera aux

vacanciers, contre rémunération, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, et leur donnera également la possibilité d'effectuer une vidange des eaux usées. Cet aménagement est d'ores et déjà répertorié par Eurorelais, site de référence en la matière, ce qui donnera plus de visibilité au site de Binii.

Finalement, des éléments sanitaires seront également mis à la disposition des visiteurs. L'administration communale se réjouit d'accueillir durant l'été à Binii les passants et habitants dans les conditions les plus agréables, gage de durabilité de sa réputation de commune accueillante.

Yannick Balet



## Brèves

### **MAISON DE COMMUNE : PORTES-OUVERTES**

Après de longs mois de travaux, la maison de Commune fait peau neuve et se réjouit de vous ouvrir ses portes le 6 juin de 9 heures à 14 heures pour découvrir ses nouveaux aménagements. Le vernissage du nouvel espace d'exposition de l'Ecole des Peintres de Savièse se fera à cette occasion.

### **NOUVEAU CHEF DE PROJET**

Début avril, l'administration communale a accueilli Sébastien Brantschen, né en 1976 et d'origine valaisanne comme nouveau chef de projet. En possession d'un diplôme d'ingénieur HES en génie civil et fort d'une formation continue dans la gestion de projets dans le domaine hydraulique et de plusieurs années d'expérience dans la gestion de projets de constructions divers, il s'attèlera au développement, au suivi et à la coordination nécessaires aux projets techniques liés à la Commune de Savièse.

### **DÉCHARGE DU PÉCOLET:**

#### **AVANCEMENT DES TRAVAUX**

Les travaux de réaménagement de la déchetterie du Pécolet ont commencé au début du mois de février. La première phase, qui est maintenant terminée, consistait à remodeler l'ensemble du fond la décharge dans le but de créer une plateforme d'environ 20m largeur et d'environ 120 m de long. Cette phase a nécessité la mise en place et le compactage de plusieurs milliers de m<sup>3</sup> de matériaux pour réaliser, par endroit, un remblais de plusieurs mètres de

hauteur. Une fois la plateforme terminée, les travaux de béton armé des quais de décharges, ainsi que du mur de soutènement pour le secteur du broyage des déchets verts ont pu débuter et sont actuellement en cours de réalisation. Il restera ensuite à terminer le remblayage et le compactage derrière les murs des quais et à poser le revêtement en enrobé bitumineux pour l'ensemble des surfaces carrossables. La déchetterie aura ainsi un nouveau visage plus pratique et surtout permettant un tri plus efficace des déchets qui seront déposés à l'avenir directement dans des bennes. La déchetterie restera toutefois ouverte, à l'exception du périmètre de la réception des déchets verts et des bois qui sera fermé et inaccessible à la population. Pendant la durée des travaux, les citoyennes et les citoyens sont invités à déposer ces déchets au centre de tri du Bouillet, à l'entrée de la Commune. Des emplacements spécifiques y ont été aménagés.

### **MAISON DE LA CULTURE : EXPOSITION ALBERT CHAVAZ**

La maison de la culture de Savièse propose dès le 5 juin et jusqu'au 16 août, une exposition des œuvres d'Albert Chavaz. Ouverture du mercredi au dimanche de 14 à 19h.

### **THÉÂTRE LE BALADIN : NOUVELLE PROGRAMMATION**

La nouvelle programmation du Théâtre le Baladin pour la saison 2015-2016 est à découvrir sur [www.lebaladin.ch](http://www.lebaladin.ch). Ouverture de la billetterie mercredi 17 juin dès 9 h.

### **FÊTE NATIONALE : 1ER ET 2 AOÛT SUR LA PLACE DES BINII**

Pour s'inscrire dans le thème des diverses manifestations liées au bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération, la commune de Savièse a décidé d'un programme exceptionnel pour la fête nationale. Celle-ci se déroulera durant 2 jours (le 1er et 2 août) sur la place des Binii et dans les environs. Durant les deux jours, ce sera notamment l'occasion de vivre des moments de l'époque par la reconstitution d'un camp militaire, de parades et de scènes de batailles par la garde napoléonienne. Le 1er août, une conférence abordera ce contexte historique, puis en soirée le groupe des Costumes et du Patois de Savièse animera la manifestation, tout en laissant la parole à l'invité d'honneur lors de la partie officielle, Monsieur Marius Robyr. Feux d'artifices et bal, possibilité de se restaurer sur place. Le dimanche matin et jusque dans l'après-midi les démonstrations continueront. Plus de détails sur [www.saviese.ch/manifestations](http://www.saviese.ch/manifestations).

### **HALLE DES FÊTES : MODIFICATION DE LA ZONE DE STATIONNEMENT**

La police municipale vous rend attentifs au changement de zone du parking se trouvant entre la Halle des fêtes et le terrain nord de Saint-Germain. Celui-ci est dorénavant une zone limitée à 12 heures. Les diverses sociétés, classes et autres partant en excursions sont donc à présent priées de laisser leurs véhicules au parking du carré Magique (Est de Moréchon).

### **MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DE ZONES, AU LIEU-DIT « OURE »**

La modification partielle du plan d'affectation de zones concerne une surface de 305 m<sup>2</sup> située dans le périmètre retenu pour l'aménagement de la zone de détente et de sports de Oure.

Cette surface, au Sud de la zone, est sise en

zone agricole. Le Conseil propose de la porter en zone de constructions et d'installations publiques A.

Parallèlement, une surface équivalente, soit deux zones, de 236 m<sup>2</sup> et de 69 m<sup>2</sup>, sises en zone de construction et d'équipement

public A, sont classées en zone agricole. Cette rocade est rendue nécessaire en application de la nouvelle LAT, stipulant que les surfaces agricoles ne peuvent en aucun cas être supprimées au profit de zones diverses.

